

COMITE SYNDICAL

25 mars 2025

Salle multifonctions Yvan Huguenot

Siège de Calitom

Procès-verbal

TITULAIRES PRESENTS

NOM	PRESENT	NOM	PRESENT	NOM	PRESENT
M. AGUESSEAU	X	M. ARVOIR	X	M. AUDOIN	X
Mme BAPTISTE		M. BARBOT	X	Mme BARREAUX	X
M. BASTIER		M. BAUDIFFIER	X	Mme BELLE	
M. BELY	X	Mme BOISSEAU		M. BOISSON	
M. BONNET	X	M. BORIE	X	M. BOUCQ	X
M. BOUQUET		M. BOUSIQUE		M. BOUTANT	
M. BUCHEMEYER		M. BUZARD		Mme CAILLÉ	X
M. CAPOIA		M. CHAMOULEAUD	X	M. CHASTAGNOL	
M. CRINE	X	M. DAVID	X	M. DELÂGE	X
Mme DELAGE		Mme DERRAS		Mme DESCHAMPS	
M. DESVERGNE	X	M. DOUET		Mme DOYEN MORANGE	
M. DUMORTIER	X	M. DUPONT	X	M. DUVERGNE	X
M. FONTENOY		M. FORESTAS		M. GATELLIER	X
M. GESSE	X	Mme HUGUET		M. JAUBERT (arrivé à 19h00)	
M. JOUANNET	X	Mme JUIN	X	M. KALAI	X
M. LACOMBE		Mme LACROIX		Mme LAMBERT DANÉY	
M. LAVERGNE		M. LAVILLE	X	Mme LEGAY	X
M. LEVESQUE	X	M. MAGNANON		M. MAHERAULT	
M. MARIN		M. MARTAUD		M. MARTIN	
Mme MATRAT		M. MELLY	X	Mme MOCOEUR	
Mme MONTEGU		Mme MOUFFLET		M. MOUSSION	
M. NAUDIN-BERTHIER	X	M. OLLIVIER	X	M. PASIERB	X
M. PERONNET	X	M. PINAUD	X	M. PROVOST	X
M. PUYDOYEUX	X	M. REVEREAULT		Mme RODET	
M. ROUX		M. ROY F.	X	M. ROY J-M	X
M. THIAN		Mme TRICAUD	X	Mme VARLEZ	
Mme VIAN	X	M. VIGIER		M. VIGNAUD C.	X
M. VIGNAUD M.		M. VRIGNON		40	

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE

NOM				
M. BOUSSARIE	M. CHAMPROUX	M. DEDIEU	M. DUCONGÉ	M. GOUYGOU
M. LEBARBIER	M. PONTINI	M. RHODE		8

ASSISTAIENT A LA SEANCE, pour Calitom :

NOM			
Mme BADIN	Mme CHADEAU	M. CHAMOULEAU	M. FILIPPI
M. KAABOUNI	Mme LAFFAS	M. ROBUCHON	Mme VALLEE

Les trois quorums sont atteints (Traitement, Collecte 2024 et Collecte 2025), M. le Président ouvre la séance à 18h30.

Les membres du Comité Syndical nomment **M. Fabrice AUDOUIN, secrétaire de séance**, conformément à l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

En vertu de l'article L.2121-20 du Code Générale des Collectivités Territoriales, **ont donné procuration :**

- Mme BAPTISTE à M. PERONNET
- Mme BELLE à Mme CAILLÉ
- M. BOUSIQUE à M. LAVILLE
- M. BUZARD à M. BARBOT
- M. CAPOIA à M. DESVERGNE
- M CHASTAGNOL à M. PASIERB
- Mme DESCHAMPS à M. PUYDOYEUX
- Mme HUGUET à M. ARVOIR
- M. MAHERAULT à M. DELÂGE
- M. MARTAUD à M. GESSE
- M. MARTIN à M. AUDOIN
- Mme MOUFFLET à M. GATELLIER
- Mme MOUSSION à M. BONNET
- Mme VARLEZ à Mme LEGAY
- M. VIGIER à M. DUVERGNE

L'ordre du jour

M. le Président procède à la lecture de l'ordre du jour :

0. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
1. Suppression d'emplois permanents
2. Suppression et création d'emplois non permanents
3. Modification du protocole d'accord sur le temps de travail
4. Compte de gestion 2024 : Budget principal
5. Compte de gestion 2024 : Budget annexe collecte
6. Compte de gestion 2024 : Budget annexe centre de tri Atrion
7. Compte de gestion 2024 : Budget annexe Recyclerie
8. Compte administratif 2024 : Budget principal
9. Compte administratif 2024 : Budget annexe collecte
10. Compte administratif 2024 : Budget annexe centre de tri Atrion
11. Compte administratif 2024 : Budget annexe Recyclerie
12. Affectation des résultats 2024 : Budget principal
13. Affectation des résultats 2024 : Budget annexe collecte
14. Affectation des résultats 2024 : Budget annexe centre de tri Atrion
15. Affectation des résultats 2024 : Budget annexe Recyclerie
16. Tarifs des participations 2025 : Budget principal
17. Tarifs des participations 2025 : Budget annexe collecte
18. Budget primitif 2025 : Budget principal
19. Budget principal : Versement d'une subvention au budget annexe collecte
20. Budget primitif 2025 : Budget annexe collecte
21. Budget primitif 2025 : Budget annexe centre de tri Atrion
22. Budget annexe centre de tri Atrion : Etalement des charges de restructuration
23. Budget primitif 2025 : Budget annexe Recyclerie
24. Modification des Autorisations de programme/Crédits de paiement : Budget principal

- 25. Modification des Autorisations de programme/Crédits de paiement : Budget annexe collecte
- 26. Modification des Autorisations de programme/Crédits de paiement : Budget annexe centre de tri Atrion
- 27. Décisions sur délégation du 01 février 2025 au 07 mars 2025
- 28. Questions diverses

Actualité

M. le Président remercie les élus d'être présents en ce jour particulier qui est celui du vote du budget primitif et avant cela celui du compte administratif qui reflète l'activité de l'année passée.

Puis il apporte quelques explications sur la semaine passée qui a été chargée en articles de presse afin d'éclaircir les faits. Il a d'ailleurs écrit récemment aux Présidents des EPCI, et à l'ensemble des élus Charentais, maires, conseillers départementaux ou parlementaires.

Il avait demandé à la Région de confirmer par écrit sa position sur le SRADDET. Il a reçu une réponse par courrier en date du 18 mars 2025. La Région y note qu'au regard de la situation, l'enjeu est de trouver des solutions de traitement puisque d'ici 2040 pour les territoires du Sud Charente Maritime, Charente et Gironde, il y aura en projection un déficit de traitement de 290 000 tonnes malgré le projet d'UVE de Calitom. En effet, de nombreux centres d'enfouissement arriveront à échéance réglementaire à cette date. La Région explique qu'il faut maintenir les deux incinérateurs girondins et créer une nouvelle UVE en Charente, sans toutefois préciser le site d'implantation. Leur analyse est que le projet de Calitom est conforme au SRADDET et que son dimensionnement ne répond qu'en partie au besoin du territoire.

Au dernier Comité Syndical, il avait déjà informé les délégués que le départ de l'entreprise Thiollet induit un questionnement sur le lieu d'implantation. Aussi, 2025 doit permettre de réétudier les puits de chaleur, pas seulement ceux des industriels puisqu'il faut aussi questionner les bailleurs, les collectivités locales qui ont la compétence des réseaux urbains, mais également l'autoconsommation collective puisque depuis 2016, il y a eu du changement dans les modes de consommation d'énergie. Cette étude sera confiée à un bureau d'étude impartial, sans a priori et qui devra à terme nous indiquer les meilleurs puits de chaleur et le meilleur endroit pour installer cet équipement.

Dans le même temps, il faut étudier l'impact d'un tel outil sur la santé et l'environnement puisqu'il est bien évidemment hors de question de construire un outil qui ferait prendre des risques à la population. Il est même préférable d'assumer une augmentation importante des participations et de la TEOM que de porter atteinte à la santé des Charentais. Ceci dit, M. le Président ne pense pas que les élus des collectivités de Charente Maritime autour de La Rochelle, mais également ceux de Poitiers, Limoges, Brives, Pau ou Bordeaux soient des irresponsables. Toutes ces communes ont également étudié les choses et ont choisi la solution d'une UVE couplée à un réseau de chaleur.

Il faut donc s'assurer de la bonne implantation de cet outil et de la sécurité pour la population.

Aux termes de ces études, ils décideront ensemble du lieu d'implantation. La question se posera de savoir s'ils feront appel à un vote des communes, de la population ou tout autre procédé participatif. Dans tous les cas ils devront assumer soit la construction d'un outil, soit la forte augmentation de la TEOM avec son impact financier pour la population.

Par le biais de ces études, ils seront allés au bout des choses et si les élus Charentais ou la population ne les suivent pas, ils auront rempli leur mission et d'autres devront assumer les augmentations de la TEOM.

Pour mémoire, la TGAP sur l'enfouissement est arrivée à son plus haut niveau (65€) et il y a de fortes chances qu'elle soit encore relevée lors de la prochaine Loi de Finances, au regard de la dette publique et des difficultés de l'Etat à boucler son budget mais également de la nécessité de sortir de l'enfouissement. Cette année il y a déjà eu mise en œuvre d'une sur-TGAP ainsi l'augmentation est plus forte que celle prévue initialement.

En ce moment certaines collectivités n'ont pas de solution de traitement de leurs déchets. En Savoie un territoire paye plus de 300 €/t pour arriver à les faire prendre en charge par un prestataire privé en situation de monopole. Il sera dommageable que la Charente se trouve dans cette situation.

M. le Président invite les élus de l'assemblée à regarder la CLTV où il a eu l'occasion d'expliquer largement ce qu'il vient de leur expliquer. Il regrette que certains se servent de ce projet d'intérêt général comme argument électoral. En revanche, il n'accepte pas le mensonge ou la manipulation et il pense qu'il est possible de ne pas être d'accord avec ce projet tout en respectant ses interlocuteurs et en évitant de mentir à la population.

Pour finir, la chose dont les élus de ce mandat peuvent être les plus fiers, c'est la baisse très notable des déchets résiduels grâce aux nombreuses actions engagées. De l'Histoire de Calitom, c'est le mandat au cours duquel les déchets auront le plus fortement baissé.

0/ Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 11 février 2025

M. le Président demande s'il y a des observations, des précisions ou des explications sur le procès-verbal de la séance du 11 février 2025.

Le procès-verbal n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

Votants : 63	Pour : 63	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------	--------------------------------------

Les points Ressources Humaines

1/ Suppression d'emplois permanents

M. le Président propose d'aborder la suppression d'emplois permanents et donne la parole à M. BONNET qui intervient en remplacement de Mme DERRAS. Il précise que les membres du Comité Social Territorial réunis le 12 mars 2025 ont donné un avis favorable concernant la suppression des emplois permanents :

- **Pour le centre de tri**
 - 30 d'opérateurs de tri 29/35h (catégorie C),
 - 1 de conducteurs d'engins et de poids lourd à temps plein (catégorie C),
 - 1 d'agents polyvalents d'exploitation à temps plein (catégorie C).
- **Pour Valoparc et Poullignac**
 - 1 responsable d'exploitation du site de Valoparc (catégorie B),
 - 1 responsable d'exploitation du site de Poullignac (catégorie C+).
- **Pour le service de ressources humaines**
 - 1 responsable de la gestion des compétences et de la formation (catégorie B).
- **Pour l'accueil et la communication**
 - 1 d'agent d'accueil (catégorie C)
 - 1 d'animateur de visite de site - agent d'accueil valoriste (catégorie C)

M. le Président rappelle que dans la séance précédente, ces postes avaient été créés suite à des changements d'intitulés ou des fonctions qui ont été modifiées.

Après en avoir débattu les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent la suppression des emplois permanents détaillée ci-dessus et l'adoption des tableaux récapitulatifs des emplois permanents ;
- approuvent l'inscription des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents embauchés dans les emplois au budget, chapitre 012 ;
- autorisent M. le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération ;
- autorisent M. le Président à engager, liquider et mandater les dépenses liées à la présente décision.

Votants : 63	Pour : 63	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

2/ Suppression et création d'emplois non permanents

M. le Président propose d'aborder les suppressions et création d'emplois non permanents et donne la parole à M. BONNET qui précise que les membres du Comité Social Territorial réunis le 12 mars 2025 ont donné un avis favorable concernant la création des emplois non permanents.

➤ **La suppression de 99 emplois non permanents**

- 26 emplois liés à l'opération « tri des tonnages externes au département » correspondant à l'équipe de nuit du centre de tri ;
- 45 emplois saisonniers : 38 d'opérateurs de tri, 4 d'agents de caractérisation OM/CS, 3 d'agents de collecte pour le lavage des bacs ;
- 20 emplois pour accroissement temporaire, 4 d'agents de caractérisation du tout venant de pôle de valorisation, 3 d'agents de gestion des caissons de refus, 1 d'auxiliaire de vie professionnelle pour un agent d'équipement, 12 d'opérateurs de tri 29/35h ;
- 8 emplois (la totalité) en contrat unique d'insertion (CUI/CAE) qui ne sont plus utilisés depuis 2017, soit 7,49 ETP.

➤ **La création 45 emplois non permanents**

- 21 pour accroissement saisonnier d'activité :
 - 20 Opérateurs de tri polyvalents ;
 - 1 Assistante de gestion RH.
- 24 pour accroissement temporaire d'activité :
 - Pour le centre de tri :
 - 4 opérateurs de tri à temps plein selon aléas de production.
 - En cas de nécessité de constituer une équipe de nuit du fait d'un sur stockage ou d'une avarie :
 - 14 opérateurs de tri de nuit ;
 - 2 agents polyvalents d'exploitation de nuit ;
 - 3 conducteurs d'engins de nuit.
- Pour le service pôles de valorisation :
 - Reconduction d'1 opérateur Pass Valo à temps complet.

Après en avoir débattu les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, approuvent :

- approuvent la suppression au 1^{er} avril 2025 des 99 emplois non permanents dont le besoin n'est plus avéré listés ci-avant ;
- approuvent la création au 1^{er} avril 2025 de 45 emplois non permanents, 21 pour accroissement saisonnier d'activité, 24 pour accroissement temporaire d'activité, comme précisés ci-dessus ;
- autorisent M. le Président à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes.

Votants : 63	Pour : 63	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

3/ Modification du protocole d'accord sur le temps de travail

M. le Président propose d'aborder la modification du protocole d'accord du temps de travail et donne la parole à M. BONNET qui précise que les membres du Comité Social Territorial réunis le 12 mars 2025 ont donné un avis favorable aux modifications du protocole d'accord du temps de travail comme exposées :

Ces rectifications éviteront un certain nombre de délibérations, puisqu'il y avait une liste d'emplois et qu'à chaque changement d'intitulé du poste, il fallait passer une nouvelle délibération.

Afin de l'actualiser et d'éviter à l'avenir l'obsolescence :

- **Suppression de l'annexe listant le nombre de repos compensateurs/emploi**
- **Modification de l'article 5 :**
 - Précision des critères permettant l'évaluation du niveau de sujétion/dangerosité de l'emploi ;
 - Indication du mode de calcul du nombre de jours annuels de RC par emploi.

Par ailleurs, des précisions ont été apportées à plusieurs articles pour tenir compte des évolutions réglementaires et des pratiques de l'organisation.

Elles concernent notamment :

- **article 3** « Temps de travail effectif », paragraphes relatifs à la journée de solidarité ;
- **article 7** « Absences » : modalités de calcul de la réduction du nombre de JRTT du fait des absences ne pouvant être regardées comme une situation de « travail effectif » ;
- **article 11** « Décompte de la durée des congés annuels », paragraphes relatifs au CET.

Après en avoir débattu les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- valident le nouveau protocole d'accord temps de travail au 1^{er} janvier 2025.

Votants : 63	Pour : 63	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------	--------------------------------------

Comptes de gestion 2024

M. le Président propose d'aborder les comptes de gestion et donne la parole à M. BONNET.

4/ Compte de gestion 2024 : Budget principal

Résultats de l'exercice 2024	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
<i>Budget principal</i>	+2 616 558,35 €	+56 669,92 €	+2 673 228,27 €
Résultats de clôture 2024 (avec report N-1)	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
<i>Budget principal</i>	+8 995 353,55 €	-2 312 238,03 €	+6 683 115,52 €

Hors restes à réaliser : 514 033,34 € en dépenses d'investissement et 210 583,35 € en recettes d'investissement.

M. le Président précise que tout le monde vote.

Après en avoir débattu les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :				
- approuvent le compte de gestion 2024 du budget principal établi par la Paierie départementale dont les résultats sont mentionnés ci-dessus ;				
- autorisent M. le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.				
Votants : 63	Pour : 63	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

5/ Compte de gestion 2024 : Budget annexe collecte

Résultats de l'exercice 2024	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Budget annexe collecte	+139 228,27 €	+620 200,29 €	+759 428,56 €

Résultats de clôture 2024 (avec report N-1)	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Budget annexe collecte	+139 228,27 €	+620 200,29 €	+759 428,56 €

Hors restes à réaliser : 433 470,28 € en dépenses d'investissement.

M. le Président explique que la CdA de GrandAngoulême et la CdC du Rouillacais ne votent pas puisqu'il s'agit du budget collecte et qu'elles n'adhèrent pas à cette compétence.

Après en avoir débattu les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :				
- approuvent le compte de gestion 2024 du budget annexe collecte établi par la Paierie départementale dont les résultats sont mentionnés ci-dessus ;				
- autorisent M. le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.				
Votants : 37	Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 26

6/ Compte de gestion 2024 : Budget annexe centre de tri Atrion

Résultats de l'exercice 2024	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Budget annexe Atrion	+198 935,03 €	+10 679 746,13 €	+10 878 681,16 €

Résultats de clôture 2024 (avec report N-1)	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Budget annexe Atrion	+373 871,10 €	+11 224 647,66 €	+11 598 518,76 €

Hors restes à réaliser : 8 537 623,28 € en dépenses d'investissement.

Après en avoir débattu les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :				
- approuvent le compte de gestion 2024 du budget annexe centre de tri Atrion établi par la Paierie départementale dont les résultats sont mentionnés ci-dessus ;				
- autorisent M. le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.				
Votants : 63	Pour : 63	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

7/ Compte de gestion 2024 : Budget annexe Recyclerie

Résultats de l'exercice 2024	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
<i>Budget annexe Recyclerie</i>	+594,13 €	0,00 €	+594,13 €

Résultats de clôture 2024 (avec report N-1)	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
<i>Budget annexe Recyclerie</i>	+3 063,69 €	0,00 €	+3 063,69 €

Aucun reste à réaliser.

Après en avoir débattu les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent le compte de gestion 2024 du budget annexe Recyclerie établi par la Paierie départementale dont les résultats sont mentionnés ci-dessus ;
- autorisent M. le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

Votants : 63	Pour : 63	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

Comptes administratifs 2024

M. le Président propose à M. BONNET de présenter les comptes administratifs 2024.

M. BONNET précise qu'ils vont retrouver les mêmes chiffres que sur les comptes de gestion.

8/ Compte administratif 2024 : Budget principal

➤ BALANCE GENERALE :

Un résultat excédentaire de 2 617 K€ en 2024 (+3 280 K€ en 2023)

	Fonctionnement	Investissement	RAR Investissement
Résultat de l'exercice	+2 617 K€	+57 K€	-303 K€
Résultat antérieur reporté	+6 379 K€	-2 369 K€	
Résultat de clôture	+8 995 K€	-2 312 K€	-303 K€

Nécessité d'affecter à la section d'investissement : 2 312 K€ + 303 K€ = **2 616 K€**
 Solde de fonctionnement après affectation : **6 380 K€**

Ils se tiennent à leur objectif de garder un fond de roulement d'environ de 6 millions d'euros.

➤ FONCTIONNEMENT

- **Dépenses de fonctionnement : +4,0 % (+1 362 K€)** (hors dépenses refacturées au budget annexe collecte)

	CA 2023 (hors collecte)	CA 2024 (hors collecte)	Evolution
Charges générales (chap 011)	21 555 K€	21 990 K€	+435 K€
Charges de personnel (chap 012)	6 983 K€	7 376 K€	+393 K€
Opérations d'ordre (chap 042)	3 855 K€	4 298 K€	+443 K€
Autres charges (chap 65)	751 K€	829 K€	+78 K€
Charges financières (chap 66)	662 K€	670 K€	+8 K€
Chapitres 67 et 68 (charges spécifiques et provisions)	11 K€	16 K€	+5 K€
TOTAL	33 817 K€	35 179 K€	+1 362 K€

- **Recettes de fonctionnement** hors participations et hors refacturations budgets annexes : **16 018 K€**

Dépenses	CA 2023	CA 2024	Evolution
Recettes propres	14 910 K€	16 018 K€	+1 108 K€

- Dont apports directs Ste Sévère (chapitre 70) : 2 971 K€ (+251 K€) ;
- Dont ventes matériaux (chapitre 70) : 3 483 K€ (+866 K€) ;
- Dont subventions reçues Eco-organismes : 8 765 K€ (+1 160 K€ avec la REP Bâtiment) ;
- Dont reprises sur provisions : 0 K€ (-1 182 K€).

- **Taux de réalisation 2024**

Section de fonctionnement (hors collecte)	Budget	Réalisations	Taux de réalisation
Dépenses 2024	35 458 K€	35 179 K€	99,2%
Recettes 2024	37 793 K€	37 802 K€	100%
Solde	+2 335 K€	+2 623 K€	

Les taux de réalisation sont très bons puisque les budgets sont prévus de façon sincère.

➤ INVESTISSEMENT

- Détail des dépenses d'équipement 2024

	Mandaté 2024	Restes à réaliser 2024	Total CA 2024
DEPENSES D'EQUIPEMENT dont	4 154 K€	514 K€	4 668 K€
Valoparc Sainte-Sévère	1 600 K€	102 K€	1 702 K€
Réhabilitation Gond-Pontouvre	1 174 K€	118 K€	1 291 K€
Composteurs	648 K€	48 K€	696 K€
Matériel et véhicules	373 K€	158 K€	531 K€
Etudes traitement OMR	171 K€	44 K€	214 K€

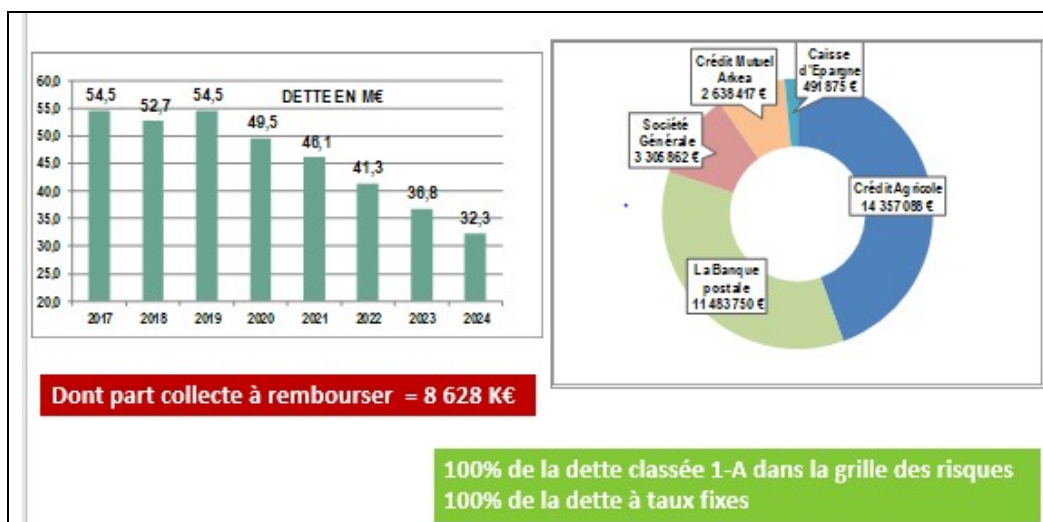
- Synthèse section d'investissement

	Mandaté 2024	Restes à réaliser 2024
Dép. d'équipement et participations	4 306 K€	514 K€
Remboursement emprunts	4 509 K€	
Autres	200 K€	
TOTAL dépenses	9 015 K€	
Virement section de fonctionnement	2 898 K€	
Op. d'ordre (amortissements)	4 328 K€	
Autres (remboursements)	1 847 K€	211 K€
TOTAL recettes	9 072 K€	

Solde 2024 : +57 K€ + solde antérieur : -2 369 K€ + RAR : -303 K€

⇒ **Besoin de financement fin 2024 = 2 616 K€**

➤ ENCOURS DE LA DETTE



Ils avaient pris la décision, il y a quelques années, de rembourser petit à petit la dette et depuis 2019 elle est en baisse régulière.

➤ BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES (Budgets consolidés)

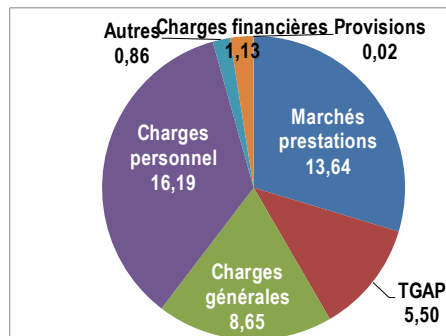
- **Dépenses réelles de fonctionnement : 46 M€ (+2,1 M€/ +4,7%)**

⇒ Marchés de prestations : +0,2 M€

⇒ TGAP : +0,6 M€

⇒ Charges générales : -0,1 M€

⇒ Charges de personnel : +1,4 M€



Hors mouvements entre budgets

Comme M. le Président l'a dit en début de séance, la TGAP a une part de plus en plus importante.

- **Recettes réelles de fonctionnement : 55,9 M€ (+2,04 M€/ +3,8%)**

⇒ Ventes matériaux : +0,9 M€

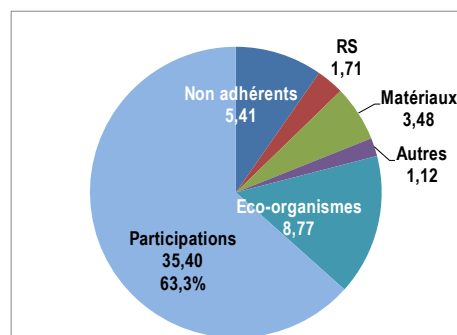
⇒ Eco-organismes : +1,2 M€

⇒ RS : +0,3 M€

⇒ Non adhérents : +0,3 M€

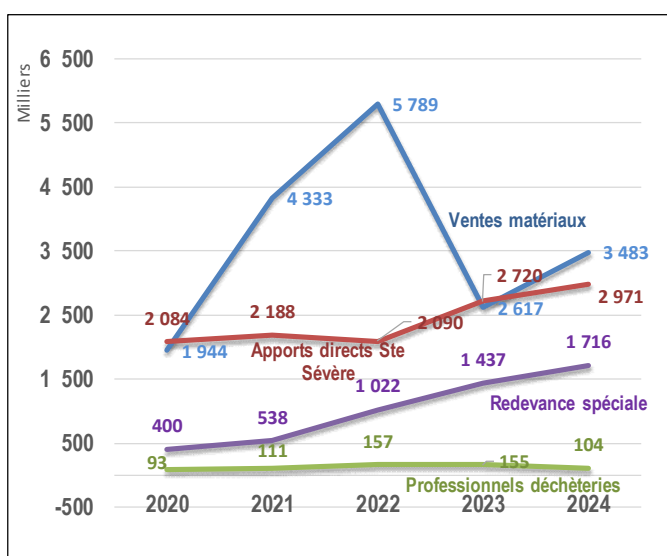
⇒ Participations : +0,5 M€

⇒ Reprise provisions : -1,18 M€



Hors mouvements entre budgets

○ **Détail des recettes des produits des services (K€)**



L'estimation des ventes de matériaux est toujours délicate puisque les cours sont mondialisés, les services financiers de Calitom font une estimation.

M. FILIPPI explique que les services utilisent une règle qui est le cours moyen des 5 dernières années afin d'estimer les prix de vente pour l'année à venir. Toutefois les Etats-Unis et les pays de l'OPEP se sont mis à produire plus de pétrole qu'habituellement. Le prix du pétrole baisse et c'est bien pour le coût des pleins de carburant pour la collectivité. En revanche la matière plastique se retrouve en concurrence avec de la matière vierge et les prix de rachat s'en ressentent aussi.

Dans l'assemblée, un élu demande si les matériaux ferreux sont amenés sur les pôles de valorisation.

M. FILIPPI explique qu'il en est amené et que la ferraille est de plus en plus chère. La tonne de cuivre monte bien. Ils doivent s'en apercevoir avec les vols de métaux qui se produisent dans les communes d'après ce que l'on peut lire dans la presse.

M. BONNET explique que ce diagramme montre que l'ensemble des recettes sont en augmentation sauf celles des apports des professionnels en pôle de valorisation.

M. FILIPPI explique que la REP PMCB (Responsabilité Elargie des Producteurs sur les Produits de Construction et Matériaux du Bâtiment) consiste à faire payer en amont des frais de recyclage aux professionnels lors de leur achat de matériaux. Ces fonds sont reversés aux structures de collecte et traitement comme Calitom afin de couvrir les frais de gestion de ces matériaux. Ainsi les professionnels ne payent plus à Calitom puisqu'ils payent l'éco-contribution qui est ensuite reversée à Calitom par les éco-organismes. Leurs contributions auprès éco-organismes augmentent et vont continuer à augmenter puisqu'il y a de plus en plus de REP mises en œuvre (ABJ, EIC...).

M. DUVERGNE demande si les consignes mises en place par les supermarchés peuvent nuire aux structures comme Calitom.

M. le Président explique que c'est déjà le cas puisque les supermarchés détournent la recette. Sous l'appellation « consigne », les bouteilles récupérées dans des appareils à déconsigner sont mises en paillettes. Les bouteilles rapportées non déconsignées sont du cash pour les fournisseurs Ce qui n'est pas honnête c'est que la consigne a été décidée par le Collectif Boisson /Peps, Nestlé, Coca, etc. Ce système permet de faire venir les gens qui auront tout le loisir de rentrer dans la grande surface pour consommer.

Le côté pervers est que des petits malins pourraient aller chercher cette manne directement dans les sacs jaunes. Sans flux de cette matière, la chaîne de tri pourrait être déstabilisée. Il faut voir sur du long terme l'évolution, pour l'instant cela reste assez marginal en Charente. L'Etat oblige à faire des centres de tri à plusieurs millions d'euros et dans le même temps d'autres déconsignent. Il y a quelques années, ils s'étaient largement battus contre cette consigne et il leur avait été promis beaucoup de choses. Un ministre avait même annoncé une victoire sur cette consigne. Force est de constater que la grande distribution est beaucoup plus forte. Il faut continuer à se battre contre ça.

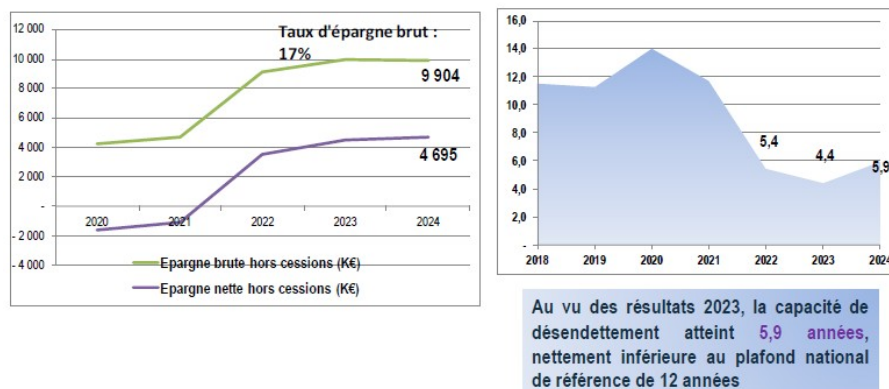
M. BONNET précise que le recyclage des bouteilles à usage unique n'est pas vertueux puisqu'il nécessite de l'énergie, de l'eau et également de la matière première en plus de celle récupérée. Toutefois, ce système de consigne n'est pas une bonne solution et il pourrait effectivement les déstabiliser.

M. DUVERGNE explique que pour batailler il faut s'appuyer sur les médias puisque ce qu'ils disent a un impact visible dans les reportages.

M. le Président explique que les industriels jouent sur la confusion avec la consigne des bouteilles en verre qui est une consigne pour réemploi alors que ce n'est pas aussi vertueux dans le cas du plastique puisque c'est une consigne pour recyclage.

M. BONNET reprend les explications du budget principal consolidé avec les budgets annexes.

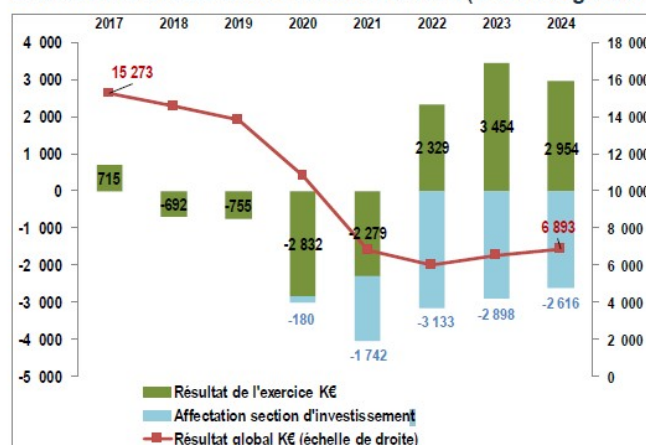
- **Capacité de désendettement = nombre d'années d'épargne brute pour éteindre la dette**



Ils peuvent être satisfaits de l'évolution des épargnes, brute et nette, mais également de la capacité de désendettement à 6 ans tenant compte du nouveau process d'Atrion.

- **Evolution des résultats de fonctionnement (Tous budgets en K€)**

Evolution des résultats de fonctionnement (Tous budgets en K€)



Le résultat global se maintient avec une légère évolution depuis 2022. Il permet d'avoir un équilibre entre les besoins de financement des investissements et le recours à l'emprunt. La gestion est saine.

M. le Président sort afin de permettre à la totalité de l'assemblée de voter.

Après en avoir débattu les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent le compte administratif 2024 du budget principal dont les résultats sont mentionnés ci-dessus ;
- autorisent M. le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

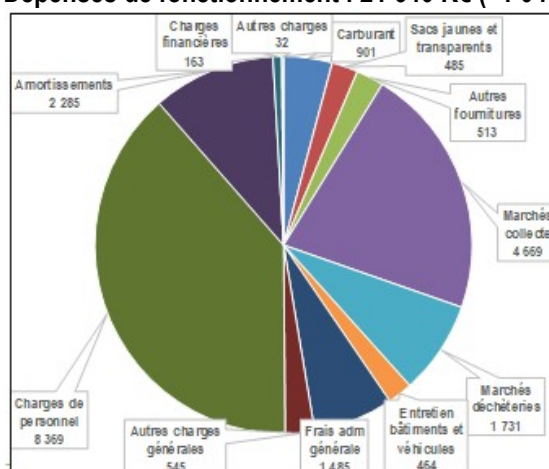
Votants : 61	Pour : 61	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1 M. BOUSIQUE (Pouvoir).
--------------	-----------	------------	----------------	---

9/ Compte administratif 2024 : Budget annexe collecte

➤ **BALANCE GENERALE** : résultat excédentaire de 139 K€ en 2024

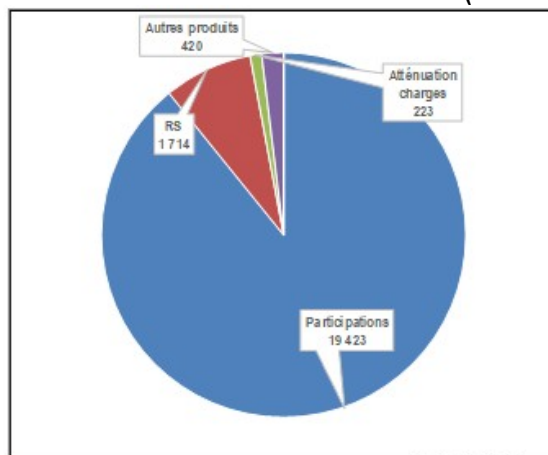
	Fonctionnement	Investissement	RAR Investissement
Résultat de l'exercice	+139 K€	+620 K€	-433 K€
Résultat antérieur reporté	0 K€	0 K€	
Résultat de clôture	+139 K€	+620 K€	-433 K€

Pas d'affectation à la section d'investissement

➤ **FONCTIONNEMENT**• **Dépenses de fonctionnement : 21 640 K€ (+1 044 K€ / 2023)**

- Marchés collecte : 4 669 K€ (-688 K€)
- Marchés pôles valorisation : 1 731 K€ (+264 K€)
- Frais administration générale : 1 485 K€ (+97 K€)
- Sacs jaunes et transparents : 485 K€ (-12 K€)
- Energie : 922 K€ (-47 K€)
- Personnel : 8 369 K€ (+1 006 K€)
- Amortissements : 2 285 K€ (+120 K€)

Les points de diminution des dépenses à mettre en évidence sont la forte baisse de l'énergie, principalement due à la baisse du coût du carburant, et les marchés de collecte que Calitom honore comme les 4B et Grand Cognac.

• **Recettes de fonctionnement : 21 780 K€ (+1 401 K€ / 2023)**

- Participations collectivités : 19 423 K€ (+981 K€)
- Redevance spéciale : 1 714 K€ (+277 K€)
- Remboursements charges de personnel : 223 K€ (-92 K€)

- Taux de réalisation 2024 :

Section de fonctionnement (hors collecte)	Budget	Réalisations	Taux de réalisation
Dépenses 2024	21 843 K€	21 641 K€	99%
Recettes 2024	21 843 K€	21 780 K€	99,7%
Solde	+0 K€	+139 K€	

➤ INVESTISSEMENT

- Détail des dépenses d'équipement 2024

	Mandaté 2024	Restes à réaliser 2024	Total CA 2024
DEPENSES D'EQUIPEMENT <i>dont</i>	4 138 K€	433 K€	4 572 K€
Matériel et véhicules	2 455 K€		2 455 K€
Bacs et conteneurs	1 351 K€	293 K€	1 643 K€
Travaux pôles collecte	156 K€	63 K€	219 K€
Travaux pôles de valorisation	98 K€	78 K€	176 K€

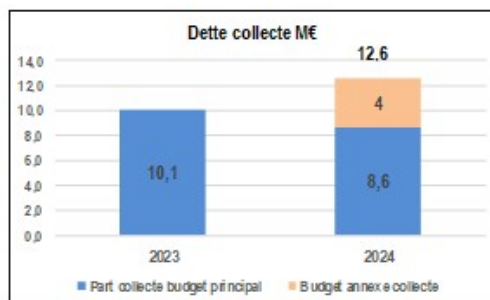
- Synthèse section d'investissement

	Mandaté 2024	Restes à réaliser 2024
Dép. d'équipement et participations	4 138 K€	433 K€
Remboursement emprunts	1 448 K€	
Autres	79 K€	
TOTAL dépenses	5 665 K€	
Recettes emprunt	4 000 K€	
Op. d'ordre (amortissements)	2 285 K€	
TOTAL recettes	6 285 K€	

Solde 2024 : +620 K€ + RAR : -433 K€

Pas de besoin de financement

- Encours de la dette



➤ Emprunt 2024 : 4 M€ (Société Générale sur 7 ans à 2,97%)

100% de la dette classée 1-A dans la grille des risques
100% de la dette à taux fixes

M. le Président sort afin de permettre à l'assemblée de voter et M. BONNET explique que la CdA de GrandAngoulême et la CdC du Rouillacais ne votent pas puisqu'il s'agit du budget collecte et qu'elles n'adhèrent pas à cette compétence.

Après en avoir débattu les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent le compte administratif 2024 du budget annexe collecte dont les résultats sont mentionnés ci-dessus ;
- autorisent M. le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

Votants : 37	Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 25
--------------	-----------	------------	----------------	--------------------------------

10/ Compte administratif 2024 : Budget annexe centre de tri Atrion

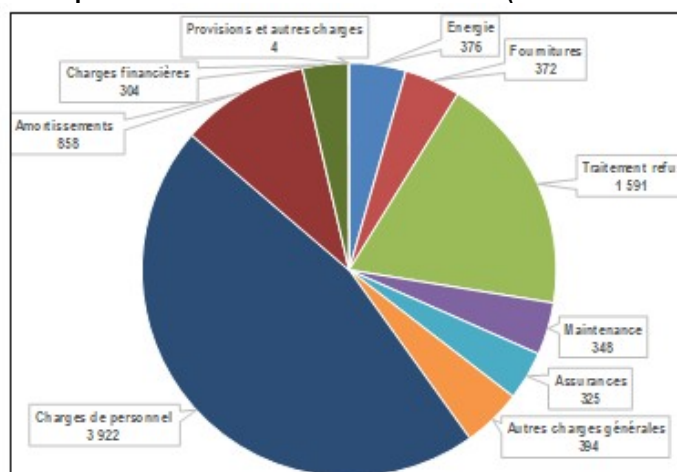
- **BALANCE GENERALE** : Un résultat excédentaire de 199 K€ en 2024

	Fonctionnement	Investissement	RAR Investissement
Résultat de l'exercice	+199 K€	+10 680 K€	-8 538 K€
Résultat antérieur reporté	+175 K€	+545 K€	
Résultat de clôture	+374 K€	+11 225 K€	-8 538 K€

Pas d'affectation à la section d'investissement

- **FONCTIONNEMENT**

• Dépenses de fonctionnement : 8 494 K€ (+211 K€ / 2023)



- Energie : 376 K€ (-696 K€)
- Fournitures : 372 K€ (-25 K€)
- Refus : 1 591 K€ (+656 K€)
- Maintenance : 348 K€ (-174 K€)
- Assurances : 325 K€ (+291 K€)
- Personnel : 3 922 K€ (+326 K€)
- Amortissements : 858 K€ (-126 K€)
- Charges financières : 304 K€ (+57 K€)

- Recettes de fonctionnement : 8 693 K€ (+235 K€/2023)

Coût du tri pour les différentes collectivités	CA 2023	CA 2024	Evolution
Tonnages traités	35 537	36 680	+1 143
Recettes propres	280 K€	173 K€	-107 K€
Collectivités hors Entente	1 112 K€	1 268 K€	+157 K€
Financement Entente (acomptes)	7 066 K€	7 251 K€	+185 K€
Solde	+175 €	+199 K€	

- Répartition financement Entente : 7 115 K€ TTC

	Besoin financement Entente 2024	Acomptes versés	Régularisation 2024
Haute Saintonge (5 415 tonnes)	1 206 K€	1 243 K€	-37 K€
Calitom (26 521 tonnes)	5 909 K€	6 248 K€	-338 K€
Financement Entente	7 115 K€	7 491 K€	-375 K€

➤ INVESTISSEMENT

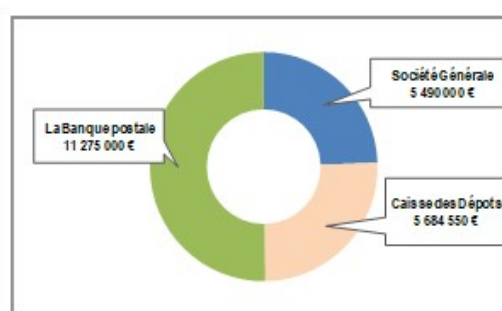
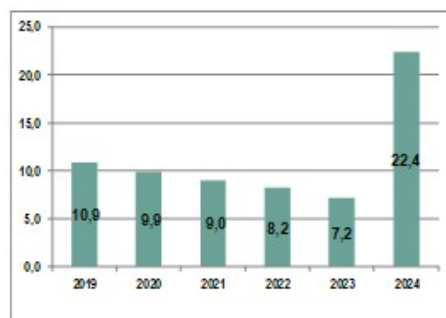
- Section d'investissement

	Mandaté 2024	Restes à réaliser 2024	Total CA 2024
Dép. d'équipement Atrion	5 277 K€	8 538 K€	13 815 K€
Remboursement emprunts	696 K€		696 K€
Autres (amortissement subvention)	105 K€		105 K€
TOTAL dépenses	6 078 K€	8 538 K€	14 616 K€
Opérations d'ordre	858 K€		858 K€
Recettes d'emprunts	15 900 K€		15 900 K€
TOTAL recettes	16 758 K€		16 758 K€

Restructuration process: 5 031 K€ - Bâtiment administratif : 168 K€

➤ ENCOURS DE LA DETTE

• **Encours de la dette**
Au 31.12 en M€



100% de la dette classée 1-A dans la grille des risques
Livret A pour la Caisse des Dépôts et taux fixes pour les autres banques

M. le Président sort afin de permettre à la totalité de l'assemblée de voter.

Après en avoir débattu les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent le compte administratif 2024 du budget annexe centre de tri Atrion dont les résultats sont mentionnés ci-dessus ;
- autorisent M. le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

Votants : 61	Pour : 61	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1 M. BOUSIQUE (Pouvoir).
--------------	-----------	------------	----------------	---

11/ Compte administratif 2024 : Budget annexe Recyclerie

- Dépenses de fonctionnement : 76 K€ (-8 K€)
- Recettes : 77 K€
dont 73 K€ de ventes de marchandises (-6 K€)
- Solde : +1 K€

M. le Président sort afin de permettre à la totalité de l'assemblée de voter.

Après en avoir débattu les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent le compte administratif 2024 du budget annexe Recyclerie dont les résultats sont mentionnés ci-dessus ;
- autorisent M. le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

Votants : 61	Pour : 61	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1 M. BOUSIQUE (Pouvoir).
--------------	-----------	------------	----------------	---

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

M. le Président donne la parole à M. GESSE pour l'affectation des résultats correspondant aux points 12 à 15.

12/ Affectation des résultats 2024 : Budget Principal

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Restes à réaliser
Résultats de clôture	+8 995 353,55 €	-2 312 238,03 €	-303 449,99 €



- Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté (section de fonctionnement) : 6 379 665,53 €
- Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (section d'investissement) : 2 615 688,02 €

Après en avoir débattu les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 du budget principal comme indiqué ci-dessus ;
- autorisent M. le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

Votants : 63	Pour : 63	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

13/ Affectation des résultats 2024 : Budget Annexe Collecte

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Restes à réaliser
Résultats de clôture	+139 228,27 €	+620 200,29 €	-433 470,28 €



- Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté (section de fonctionnement) : 139 228,27 €

M. le Président explique que la CdA de GrandAngoulême et la CdC du Rouillacais ne votent pas puisqu'il s'agit du budget collecte et qu'elles n'adhèrent pas à cette compétence.

Après en avoir débattu les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :				
- approuvent l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 du budget annexe collecte comme indiqué ci-dessus ;				
- autorisent M. le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.				
Votants : 37	Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 26

14/ Affectation des résultats 2024 : Budget Annexe Centre de tri – Atrion

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Restes à réaliser
Résultats de clôture	+373 871,10 €	+11 224 647,66 €	-8 537 623,28 €

↓

➤ Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté (section de fonctionnement) : 373 871,10 €

Après en avoir débattu les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :				
- approuvent l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 du budget annexe centre de tri Atrion comme indiqué ci-dessus ;				
- autorisent M. le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.				
Votants : 63	Pour : 63	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

15/ Affectation des résultats 2024 : Budget Annexe Recyclerie

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Restes à réaliser
Résultats de clôture	+3 063,69 €	0 €	0 €

↓

➤ Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté (section de fonctionnement) : 3 063,69 €

Après en avoir débattu les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :				
- approuvent l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 du budget annexe Recyclerie comme indiqué ci-dessus ;				
- autorisent M. le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.				
Votants : 63	Pour : 63	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Tarifs des participations pour 2025

M. le Président explique que vont être abordés les budgets primitifs 2025 et avant cela les appels à participation.

Le budget principal est sans surprise puisque la trajectoire de la TGAP était connue à quelques euros près en raison de la sur-TGAP. Pour mémoire, cette sur-TGAP était applicable régionalement, c'est-à-dire que même les territoires qui auraient atteint les objectifs de prévention et de réduction, seraient pénalisés au prétexte que régionalement les objectifs ne seraient pas atteints. C'est une bonne méthode pour augmenter la TGAP à 67,50 € pour tous.

La trajectoire à venir n'est pas connue mais la prochaine Loi de Finances la définira.

La réduction des tonnages à traiter est nette suite à la prévention et au schéma collecte qu'ils déploient. Par ailleurs, il y a un surcroît de lixiviat dû à la pluviométrie importante qui a coûté 1 million € de plus.

M. FILIPPI a une information concernant la TGAP pour les Unité de Valorisation Energétique (UVE) et les centres d'enfouissement. Quand les déchets brûlent, ils émettent du CO₂. Aujourd'hui les émissions de CO₂ des UVE ne sont pas incluses dans le paiement des quotas carbone européens. L'Europe trouve ça anormal et pourrait les inclure à partir de 2027. Des lobbies essayent de faire sauter cette taxe. Toutefois, si les UVE rentrent dans les quotas Carbone, la tonne de déchet va être taxée de 30 à 40 € supplémentaires en incinération. La semaine dernière, il a contacté la DGPR, ministère qui suit les débats européens autour de la taxe carbone, et leur a expliqué que Calitom avait un projet d'UVE mais que le gain de TGAP va être bien moins intéressant, si à sa place il faut payer une taxe carbone. Leur réponse est que la TGAP sera augmentée au même niveau pour l'enfouissement que le montant de la taxe carbone des UVE afin de maintenir un delta favorable à la valorisation énergétique.

M. le Président conclut en disant que l'impact de cette nouvelle taxe ne va pas être neutre. Pour mémoire la TGAP enfouissement est partie de 23 €/t en 2017 pour être à 67,50 €/t aujourd'hui, certains pays européens sont déjà à plus de 100 €/t. Dans tous les cas pour les UVE modernes qui se construiront dans le futur, il y aura des moyens de captage du carbone puisque ce sont aujourd'hui des techniques émergentes. La première captation de carbone en France sur UVE est en cours d'installation sur une UVE bretonne.

Pour en revenir à Atrion, il y a l'investissement du process et les surcoûts de fonctionnement puisque, durant les travaux, les flux sont envoyés à Poitiers, Bègles, et Illats.

L'autre fait marquant est l'arrivée du SIMER au 1^{er} juillet 2025 dans l'Entente que Calitom a avec la Haute-Saintonge. Ce qui va pérenniser les tonnages et permettre une vision fiable à long terme.

Quant au budget annexe collecte mise en œuvre depuis deux ans, chaque année il voit une difficulté nouvelle. Pour mémoire, lors des orientations budgétaires, il y avait un déficit de 1,6 million d'euros, dû au changement de périmètre et au déploiement du schéma de collecte liés à l'investissement et à une collecte qui coûte un peu plus chère. Pour équilibrer le budget, il va être proposé aux élus deux choses : une augmentation des appels à participation du territoire collecte et une subvention d'équilibre du budget principal demandée de façon autonome par les Présidents d'EPCI collecte 2025 à l'ensemble des EPCI du territoire charentais.

L'avenir projette quelques années compliquées pour le territoire collecte, puisque les effets du déploiement ne sont pas immédiats, prennent quelques exercices et que dans le même temps, il faut investir.

Puis M. le Président donne la parole à M. GESSE qui présente les tarifs 2025.

16/ Tarifs des participations 2025 : Budget Principal

- Participations budget principal (périmètre traitement) : **15 984 K€ stables globalement**

Les évolutions seraient les suivantes :

- Le tarif administration générale traitement et les tarifs prévention seraient en hausse de 1,7% ;
- Les tarifs « Traitement CS » et « Traitement OMr » augmentent de 4,7% ;
- Le tarif « Traitement biodéchets » proposé à 95 €/t au lieu de 116,05 €/t.

Nature du service	Proposition Tarifs 2025	Tarifs 2024
Administration générale traitement / habitant	6,06 €	5,96 €
Prévention avec service mutualisé à Calitom / habitant	5,80 €	5,70 €
Prévention avec service interne à la collectivité / habitant	3,65 €	3,59 €
Transfert et traitement des déchets ayant fait l'objet d'une collecte sélective avec déduction des recettes des Eco-organismes et des ventes de matériaux / tonne	-108,50 €	-114,00 €
Coût du passé / l'habitant (avec les populations 2016)	9,74 €	9,74 €
Transfert et traitement des ordures ménagères résiduelles / tonne	187,40 €	179,00 €
Transfert et traitement des déchets des déchèteries toutes filières avec déduction des recettes des Eco-organismes et des ventes de matériaux / habitant	7,15 €	7,15 €
Transfert et traitement des bio-déchets / tonne	95,00 €	116,05 €

Liste des adhérents	Population 2024	Population 2025	Evolution %	Participation "Budget principal" 2024 (K€)	Participation "Budget principal" 2025 (K€)	Evolution 2025/2024	Part./hab. 2025
CDC La Rochefoucauld-PdP	21 773	21 882	0,50%	993K€	1 033K€	4,05%	47,2 €
CDC Cœur de Charente	21 946	22 006	0,27%	1 040K€	1 040K€	0,01%	47,2 €
CDC Charente Limousine	35 198	35 187	-0,03%	1 633K€	1 670K€	2,24%	47,5 €
CDC Val de Charente	13 725	13 776	0,37%	715K€	654K€	-8,56%	47,5 €
CDC Lavalette Tude et Dronne	17 545	17 477	-0,39%	898K€	832K€	-7,36%	47,6 €
CDC 4 B	19 890	19 940	0,25%	996K€	942K€	-5,36%	47,3 €
CDA Grand Cognac	68 951	69 065	0,17%	3 370K€	3 451K€	2,40%	50,0 €
CDC du Rouillacais	9 842	9 812	-0,30%	400K€	377K€	-5,73%	38,4 €
CDA GrandAngoulême	141 997	142 458	0,32%	5 939K€	5 986K€	0,79%	42,0 €
Population "traitement"	350 867	351 603	0,21%	15 983K€	15 984K€	0,01%	
					1K€		

Après en avoir débattu les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent les tarifs des participations des collectivités adhérentes pour 2025 tels qu'indiqués ci-dessus pour le budget principal ;
- autorisent M. le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

Votants : 63	Pour : 63	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

17/ Tarifs des participations 2025 : Budget Annexe Collecte

Les évolutions seraient les suivantes :

- Les tarifs unitaires par habitant seraient en progression de + 4,7% ;
de façon à permettre une augmentation des participations de 737 K€
qui atteignent un montant de 12 922 K€

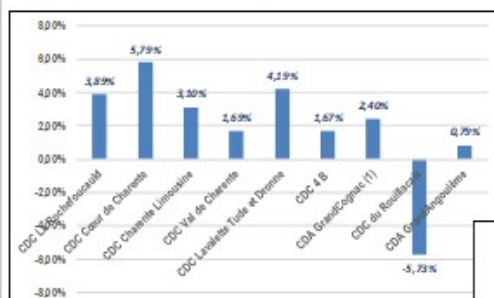
Collecte des ordures ménagères résiduelles (sacs et bacs noirs) en € / habitant			Collecte sélective (CS) (sacs et bacs jaunes) et collecte du verre en € / habitant		
Nature du service	Proposition Tarifs 2025	Tarifs 2024	Nature du service	Proposition Tarifs 2025	Tarifs 2024
Fréquence 1 fois tous les quinze jours	30,72 €	29,34 €	CS fréquence 1 fois tous les quinze jours	21,89 €	20,91 €
Fréquence 1 fois par semaine ou colonnes entières	41,73 €	39,86 €	CS fréquence 1 fois par semaine ou colonnes entières	31,59 €	30,17 €
Fréquence 2 fois par semaine	55,99 €	53,46 €	Collecte du verre (points d'apport volontaire)	3,61 €	3,45 €

Autres services compétence collecte en € / habitant		
Nature du service	Proposition Tarifs 2025	Tarifs 2024
Déchèteries	31,88 €	30,45 €
Administration générale collecte	7,90 €	7,55 €
Forfait collecte association CDC La Rochefoucauld-Porte du Périgord	5 802,50 €	5 802,50 €

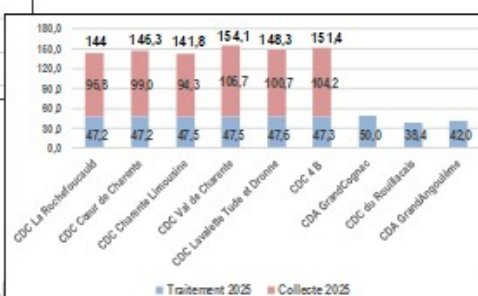
Participations collecte : 12 922 K€ (+737 K€)

Liste des adhérents	Population 2024	Population 2025	Evolution %	Participation collecte 2024 (K€)	Participation collecte 2025 (K€)	Evolution 2025/2024	Part./hab. 2025
CDC La Rochefoucauld-PdP	21 773	21 882	0,50%	2 040K€	2 118K€	3,82%	96,8 €
CDC Cœur de Charente	21 946	22 006	0,27%	2 003K€	2 179K€	8,79%	99,0 €
CDC Charente Limousine	35 198	35 187	-0,03%	3 206K€	3 319K€	3,53%	94,3 €
CDC Val de Charente	13 725	13 776	0,37%	1 373K€	1 469K€	7,03%	106,7 €
CDC Lavalette Tude et Dronne	17 545	17 477	-0,39%	1 590K€	1 760K€	10,71%	100,7 €
CDC 4 B	19 890	19 940	0,25%	1 974K€	2 077K€	5,22%	104,2 €
Population collecte	130 077	130 268	0,15%	12 185 K€	12 922K€	6,05%	99,2 €
					737K€		

Synthèse des participations (tous budgets)



➤ Evolution globale des participations par collectivité et montant par habitant



M. FILIPPI explique que la population est relativement stable avec une légère baisse au niveau départemental notamment en milieu rural. Ce qui a un effet défavorable puisque les coûts de tous les équipements de la collecte (sur les pôles de valorisation, pour les rotations ...) sont alors amortis sur moins d'habitants sans pour autant que le nombre de matériels nécessaires au bon fonctionnement baisse.

M. le Président explique que la CdA de GrandAngoulême, la CDA de Grand Cognac (depuis le 1^{er} janvier 2025) et la CdC du Rouillacais ne votent pas puisqu'il s'agit du budget collecte et qu'elles n'adhèrent pas à cette compétence.

Après en avoir débattu les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent les tarifs des participations des collectivités adhérentes pour 2025 tels qu'indiqués ci-dessus pour le budget annexe collecte ;
- autorisent M. le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

Votants : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 39
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------	---------------------------------------

Budget primitif 2025

18/ Budget primitif - Budget Principal 2025

❖ Equilibre et Synthèse

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses		Recettes	Capacité de financement
BP 2025	45 511 K€	BP 2025	46 930 K€	+1 419 K€
Subvention collecte	700 K€			
Virement SI	769 K€			
Contrepartie (fds de roulement)	6 330 K€	Reprise résultat	6 380 K€	+50 K€
Total Budget	53 310 K€	Total Budget	53 310 K€	

Le fonds de roulement du syndicat représente environ un mois de dépenses

• Dépenses de fonctionnement

Dépenses	Budget 2024	CA 2024	BP 2025	Evolution BP 2025 / Budget 2024
Fonctionnement	45 833 K€	44 812 K€	45 511 K€	-322 K€

Chiffres retraités hors refacturation des charges collecte

Dépenses	Budget 2024 (Hors collecte)	CA 2024 (Hors collecte)	BP 2025 (hors collecte)	Evolution BP 2025 / Budget 2024
Fonctionnement	35 458 K€	35 179 K€	35 885 K€	+ 428 K€ (+1,2%)

○ Chapitre 11

Dépenses	Budget 2024 (Hors collecte)	CA 2024 (Hors collecte)	BP 2025 (hors collecte)	Evolution BP 2025 / Budget 2024
Chapitre 011 (charges générales)	22 268 K€	21 990 K€	23 210 K€	+942 K€

- Electricité : +174 K€ (nouveau process Atrion)
- Tri des sacs jaunes : +385 K€
- Enfouissement OMr au Vigeant : -302 K€ (prévisions de -4000 tonnes)
- Traitement des filières pôles de valorisation : +242 K€ (hausse tonnages)
- TGAP Sainte-Sévère (+8,3 € / tonne) : +580 K€
- Couverture des casiers Ste Sévère : -262 K€

○ Chapitre 12

Dépenses	Budget 2024 (Hors collecte)	CA 2024 (Hors collecte)	BP 2025 (hors collecte)	Evolution BP 2025 / Budget 2024
Chapitre 012 – Charges de personnel	7 538 K€	7 376 K€	7 155 K€	-383 K€

- Progression de 2,5% à périmètre constant (Glissement
vieillesse technicité, cotisation CNRACL)
- Baisse des charges sur Atrion (-732 K€) avec l'arrêt de
janvier à avril 2025 et la fin de l'équipe de nuit

○ Autres chapitres

Dépenses	Budget 2024 (Hors collecte)	CA 2024 (Hors collecte)	BP 2025 (hors collecte)	Evolution BP 2025 / Budget 2024
Chapitre 65	789 K€	829 K€	880 K€	+91 K€
Chapitre 66	684 K€	670 K€	609 K€	-75 K€
Chapitre 042	4 164 K€	4 297 K€	4 022 K€	-143 K€
Chapitres 67/68	15 K€	16 K€	10 K€	-5 K€

- Chapitre 65 (autres charges de gestion) : Hausse des crédits sur les
subventions accordées (+95 K€) pour se caler sur les réalisations 2024
- Chapitre 042 (amortissements) et chapitre 66 (charges financières) : baisse des
investissements et de la dette

• Recettes de fonctionnement

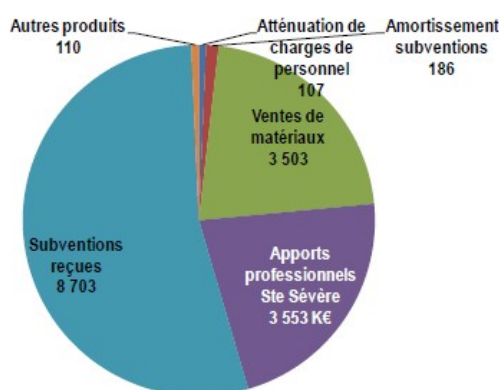
Recettes	Budget 2024	CA 2024	BP 2025	Evolution BP 2025 / Budget 2024
Fonctionnement	48 133 K€	47 429 K€	46 930 K€	-1 203 K€

Chiffres retraités hors refacturation des charges collecte

Recettes	Budget 2024 (Hors collecte)	CA 2024 (Hors collecte)	BP 2025 (hors collecte)	Evolution BP 2025 / Budget 2024
Fonctionnement	37 793 K€	37 801 K€	37 330 K€	-463 K€

Recettes propres hors refacturation budgets annexes : 16 161 K€ (+377 K€)

- Soutiens Éco-organismes (+141 K€)
Citéo (7 000 K€) Bâtiment (900 K€)
- Ventes de matériaux (-201 K€) mais sans les charges des prix négatifs repris à zéro par Citéo en 2025
- Apports Sainte-Sévère (+493 K€)



M. FILIPPI explique que CITEO essaye de mettre en place un nouveau barème contraignant. D'année en année, il va falloir atteindre des taux de performance de plus en plus importants de collecte de déchets à recycler.

Les taux en prévision pour les 5 prochaines années sont très forts. Pour l'instant le Syndicat arrive à les atteindre puisqu'il fait partie des collectivités qui collectent beaucoup de recyclables. Toutefois parvenir à continuer de faire monter le tonnage de recyclable dans les années à venir ne sera pas chose aisée. Val de Charente dont le nouveau déploiement de collecte vient d'être terminé, atteint 91 kg/hab/an de collecte sélective. Pour mémoire, le gisement est réputé être à 100 Kg.

Le Syndicat est bien positionné et est ainsi, une des collectivités qui touche le plus de soutiens à l'habitant.

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

• Dépenses :

Dépenses	BP 2025	RAR 2024	Budget 2025
Dépenses d'équipement	2 099 K€	514 K€	2 613 K€
Rembt capital de la dette	4 515 K€		4 515 K€
Opérations d'ordre et autres	236 K€		236 K€
Remboursements temporaires (idem recettes)	7 700 K€		7 700 K€
Titres de participation	210 K€		210 K€
Solde reporté			2 312 K€
TOTAL BUDGET	14 760 K€	514 K€	17 586 K€

○ **Détail des dépenses d'équipement et des participations : 2 309 K€**

Opérations	BP 2025
Etudes traitement UVE	330K€
Achat matériels de compostage	298K€
Voirie - Parking siège	295K€
Polybenne pour le transfert	250K€
Participation Sol R Parc Charente (Châteauneuf)	210K€
Acquisitions foncières	125K€
Véhicules légers	111K€
Travaux Bâtiment Gond Pontouvre	100K€
Etanchéité bâtiment principal	100K€
Modification réseau	70K€
Hangar Equipement (reste à charge)	60K€
Extension hangar poullignac	60K€
Travaux casiers Valoparc Stre Sévère	50K€
Autres (Divers travaux, Informatique, matériels et outillage)	250K€
Total	2 309K€

● **Recettes :**

Recettes	2025
Nouveaux emprunts	0 K€
Virement section de fonctionnement	769 K€
Affectation du résultat 2024	2 616 K€
Opérations d'ordre (amortissements)	4 097 K€
Remboursements temporaires (idem dépenses)	7 700 K€
Subventions (UVE, Gond-Pontouvre)	432 K€
Remboursement emprunts collecte	1 450 K€
FCTVA	522 K€
TOTAL BUDGET	17 586 K€

M. FILIPPI explique que ce sera le premier versement de FCTVA pour Calitom, correspondant à l'exercice 2023.

M. PERONNET demande si dans la section investissement, la ligne « études traitement UVE » à 300 000 € rentre dans l'enveloppe globale des 3 millions d'euros à financer par les 3 collectivités pour les études de faisabilité.

M. le Président répond que c'est effectivement cela, toutefois cette enveloppe avait été faite avant la décision de la CdA de la semaine dernière de ne pas accepter l'UVE sur la friche de la SNPE. Le montant de cette enveloppe a été laissé entier mais vraisemblablement ne sera pas complètement dépensé et il est attendu une recette correspondant aux participations des collectivités qui mènent le projet avec Calitom.

M. FILIPPI précise que les deux études correspondent pour la première à la réactualisation de celle de 2016 sur les puits de chaleur charentais afin de connaître tous les besoins en termes d'énergie sur la Charente et pour la deuxième à un complément de données en santé-environnement et sur les constatations de ce qui se fait autour des UVE.

Ces deux études devraient coûter moins que les 300 000 € budgétisés, toutefois il est préférable de laisser une marge en cas d'études annexes nécessaires au vu des résultats des premières.

Ces deux études sont effectivement prévues dans les pré-études globales du projet et dont les devis ont été validés par les deux collectivités associées c'est-à-dire la communauté de communes de la Haute-Saintonge et le SMICVAL du Libournais.

Les associés sont informés de la remise en cause du lieu d'implantation de la SNPE, puisqu'ensemble ils communiquent en toute transparence tant au niveau politique que technique, et ils sont tout à fait d'accord pour suivre le projet et pour payer ces études.

M. DUVERGNE demande ce qu'il est possible de faire avec la vapeur et s'il est prévu d'étudier toutes les possibilités.

M. le Président explique que les études vont être faites afin de connaître les lieux d'emplacement possibles. Il demande si les élus savent que le plus gros consommateur de gaz en Charente est à Saint-Séverin et que depuis 2016 le plus gros consommateur en électricité autour d'Angoulême est à Nersac.

En 2016, les besoins en chaleur des bailleurs et des collectivités territoriales n'ont pas été étudiés puisqu'ils n'en avaient pas la compétence, de plus ce n'était pas le sujet.

En 2016 personne dans l'assemblée n'avait pensé à l'autoconsommation collective.

Pour mémoire cet équipement doit faire de la cogénération, produire pour partie de l'électricité et avoir des exutoires de chaleur. C'est pour cela que les UVE, en France sont toujours très proches des villes.

Aujourd'hui c'est pour toutes ces raisons qu'il faut re-questionner puisqu'en 2035, il faudra avoir trouvé une solution.

Pour être des élus responsables, il faut faire preuve d'imagination et peut-être accepter des concessions. Le projet a été étudié en toute transparence avec une concertation publique au stade des études préalables ce qui n'est pas obligatoire, 41 réunions, 1 000 personnes présentes : intervenants, élus, personnes du monde associatif... Ils se sont également déplacés à TROYES afin de visiter une UVE.

Ils ont rencontré tous les élus d'EPCI au moins deux fois, des partis politiques tels que la NUPES, le Parti Communiste, la ville d'Angoulême, les opposants de la ville d'Angoulême, certaines associations opposantes comme VSE, COCIP... Ils n'ont jamais refusé d'expliquer.

Il est demandé beaucoup des réunions publiques qui arriveront au stade suivant, c'est-à-dire au stade du projet et pas au moment des études préalables, car il leur a déjà été demandé de dire la vérité sur des études qui n'étaient pas encore finalisées.

Pour mémoire, le jour où cette même assemblée avait décidé de s'orienter et d'effectuer des études préalables sur une UVE à la SNPE, ce jour-là où tout a commencé pour le syndicat, ils ont été accusés de fausser les études qui n'avaient pourtant pas encore commencées.

Ils ont pris ensemble des décisions mais si les Charentais n'en veulent pas, eux-mêmes seront dans l'obligation d'assumer les augmentations des coûts des déchets. Calitom pour sa part aura fait son travail d'analyse et de proposition. Cette étude sera à jour et prendra en compte des éléments qu'ils n'avaient pas imaginés auparavant.

M. GESSE explique que c'est effectivement pour 2035 et qu'ils sont en 2025, ils ont donc dix ans et que cela semble loin. Toutefois, il met en garde, puisque quand il travaillait chez VILQUIN, il fallait plusieurs années pour construire des UVE. Les études en amont sont très importantes et longues. Ce qui fait qu'ils sont plutôt pressés car malheureusement 2035 va arriver très vite.

M. PERONNET explique qu'aujourd'hui, le Président de la CdA du GrandAngoulême ne donne pas son accord au déclenchement d'études de faisabilité à 3 millions d'euros, si ces études ne débouchent pas sur la réalisation d'une UVE.

M. le Président explique qu'il faut différencier le projet des études préalables. Cette proposition a été faite en amont de l'intervention de M. Xavier BONNEFONT sur la SNPE. Il avait informé l'assemblée qu'ils allaient certainement étudier d'autres choses et ils font ce qu'ils avaient annoncé.

Il rappelle ses propos qui étaient que Calitom suspend le projet à la SNPE, non pas pour une incapacité à faire une unité à la SNPE, mais parce que le doute s'est installé suite à la fermeture de l'entreprise THIOLLET. Les élus du Syndicat veulent savoir qui est capable de consommer l'énergie produite et avoir le choix en fonction des lieux, des exutoires, des coûts ...

Toutefois, serait-ce réellement dramatique d'abandonner le projet, si tous assument de faire plus d'électricité, d'être à 150 ou 160 €/t au lieu de 100 €/t ? Pour lui, non. Ce serait alors un problème d'optimisation. C'est pour cela qu'il faut faire les études, apporter des solutions, des hypothèses et laisser choisir l'ensemble des élus Charentais. Dans un an et demi, ils pourront regarder les choses de façon plus posée et dans l'intérêt général.

M. FILIPPI précise qu'il n'a pas été lancé des études de conception de quoi que ce soit.

La délibération du 25 octobre 2022, validée par tous, y compris les Présidents d'EPCI, précise que suite aux études de faisabilité qui remontent à 2021, le choix pour porter un projet est celui d'une UVE d'environ 120 000 tonnes sur un site pressenti, après comparaison de plusieurs sites qui est celui de l'ex- SNPE.

Dans cette même délibération, il y a l'engagement d'études afin de vérifier que le lieu d'implantation qui n'était pas bien connu à ce moment-là, puisse recevoir cet outil. Une étude environnementale 4 saisons faune-flore a été faite, et confirme que le site de la SNPE est compatible.

Une autre étude géotechnique pour vérifier l'état des sols et notamment l'état de pollution puisque c'était une question sur les pollutions résiduelles à la SNPE. Tout cela est connu aujourd'hui.

La délibération permettait également de lancer une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) avec trois cabinets d'étude qui les accompagnent. Un cabinet technique NALDEO expert dans les sujets d'UVE, un cabinet financier et un cabinet juridique se sont associés pour ce projet. La mission est découpée en une tranche ferme qui est la vérification des études de faisabilité et de conception du projet. Elle concerne le captage du CO₂ sur la cheminée, les bouts de STEP, les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI), le dimensionnement, les tonnages, les perspectives, la compatibilité avec le plan régional... Cette tranche ferme a été libérée et aujourd'hui elle est terminée.

Après la tranche ferme, il y a la tranche optionnelle qui est soit une tranche optionnelle n°1 prévue dès le début dans le cadre d'un Marché Public Global de Performance (MPGP), qui est une forme juridique possible de passation du contrat ; où une tranche optionnelle n°2 dans le cas d'une Délégation de Service Public (DSP) qui est la deuxième forme juridique de passation du contrat. Le choix n'est pas encore fait. Les élus du COPIL se sont plutôt orientés vers un MPGP mais ce n'est pas arbitré définitivement donc la tranche optionnelle n'est pas encore libérée.

Durant cette tranche optionnelle n°1 ou n°2, les cabinets d'étude vont rédiger le dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter. Les montants d'étude pour cette partie, sont bien plus importants mais ils n'en sont pas encore à ces études-là.

Pour mémoire, ils ont payé l'étude faune-flore de 45 000 €, l'étude géotechnique de 30 000 € et la mission d'AMO de 250 000 € pour la tranche ferme.

M. le Président précise que ces montants sont partagés avec les collectivités partenaires.

M. FILIPPI explique que ce qui est demandé est de refaire deux études, une de diagnostic et une santé-environnement.

M. le Président souhaite rappeler qu'en 2022 tous les Présidents des EPCI ont délibéré pour le lancement des études, 575 élus communautaires et 83 élus de Calitom. 650 élus Charentais se sont prononcés pour le lancement des études.

En 2024, ; une demande de confirmation a été faite et seules les deux agglomérations ne se sont pas prononcées, donc 404 élus Charentais se sont prononcés, dont 5 contre et 1 abstention, pour la poursuite des études. Donc les élus Charentais souhaitent poursuivre.

Cette année peut servir dans plusieurs domaines. Il y aura plus de connaissances sur les PFAS, certainement qu'une réglementation les concernant va voir le jour. Ainsi l'outil répondra à cette

problématique nouvelle. Dans le même temps, ils feront une opération de sourcing afin de pouvoir, le jour où ils seront prêts, mettre les bons éléments dans le cahier des charges.

M. KALAÏ demande si les gens contre l'UVE accepteraient au même endroit, un site d'enfouissement à la place de l'UVE. Il habite face au site de stockage de Sainte-Sévère, il peut témoigner des nuisances subies quotidiennement. Les déchets sont là et le resteront pour des dizaines d'années.

M. le Président explique que ces témoignages sont très importants et qu'il faut trouver une solution pour l'avenir.

Puisqu'aucune nouvelle question n'est posée, M. GESSE passe au vote du Budget Primitif pour le Budget principal.

Après en avoir débattu les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :				
- approuvent le budget primitif 2025 du budget principal dont les éléments sont mentionnés ci-dessus ; - autorisent M. le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ; - autorisent M. le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.				
Votants : 63	Pour : 63	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

19/ Budget principal : Versement d'une subvention au budget annexe collecte

• Budget principal :

Les budgets annexes des services publics administratifs (SPA) ne sont pas soumis à des règles d'équilibres particulières.

Le budget annexe collecte des déchets ménagers est un SPA et peut recevoir une subvention du budget principal.

Le budget annexe collecte n'équilibre pas ses dépenses après la réduction de son périmètre.

=> Il est proposé que le budget principal verse une subvention au budget annexe collecte d'un montant de 700 K€.

M. PUYDOYEUX demande si cette subvention est reconductible.

M. le Président répond que cette délibération concerne seulement l'année 2025.

M. GESSE met aux voix.

Après en avoir débattu les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :				
- approuvent le versement d'une subvention d'équilibre pour un montant de 700 000 € du budget principal au budget annexe collecte pour l'exercice 2025 ; - autorisent M. le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.				
Votants : 63	Pour : 62	Contre : 0	Abstention : 1 M. BONNET	Ne prend pas part au vote : 0

M. le Président remercie l'assemblée.

M. PERONNET explique que le Président de la CdA de GrandAngoulême a souhaité que ce point soit soumis à l'avis du Bureau Communautaire. En tant que Vice-Président en charge des déchets, il a soutenu cette subvention d'équilibre pour l'année 2025, au motif de la solidarité. En effet, il était possible de faire acte de solidarité cette année parce que le budget annexe déchets ménagers de la communauté d'agglomération dispose encore d'excédent de fonctionnement. Toutefois, ils sont consommés d'année en année, puisque la CdA de GrandAngoulême n'a pas augmenté sa TEOM depuis 2019. Ainsi fin 2026, il n'y aura plus d'excédent de fonctionnement. Le Bureau Communautaire à l'unanimité a soutenu pour l'année 2025 ce principe de subvention d'équilibre.

M. le Président explique que l'année 2026 sera plus préoccupante pour le budget Collecte que l'année 2025. A ce jour, ils n'ont pas encore le résultat de la compensation de grand Cognac ainsi les services ont budgété ce qu'ils avaient calculé. Ce qui est sûr, c'est que cette compensation sera dégressive et il y aura un delta de plus en plus important d'année en année, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus du tout de compensation et que le delta soit de 900 000 €/an.

En 2026, se rajoute un surplus du déploiement de collecte pour lequel, les résultats ne sont pas encore visibles. Et peut être également la non reconduction de la fameuse subvention d'équilibre.

Pour 2026, il faut déjà que le territoire collecte se prépare, ainsi que pour l'avenir puisque toutes ces prévisions sont sans extrapoler des coûts de fonctionnement qui pourraient changer.

20/ Budget primitif - Budget annexe collecte 2025

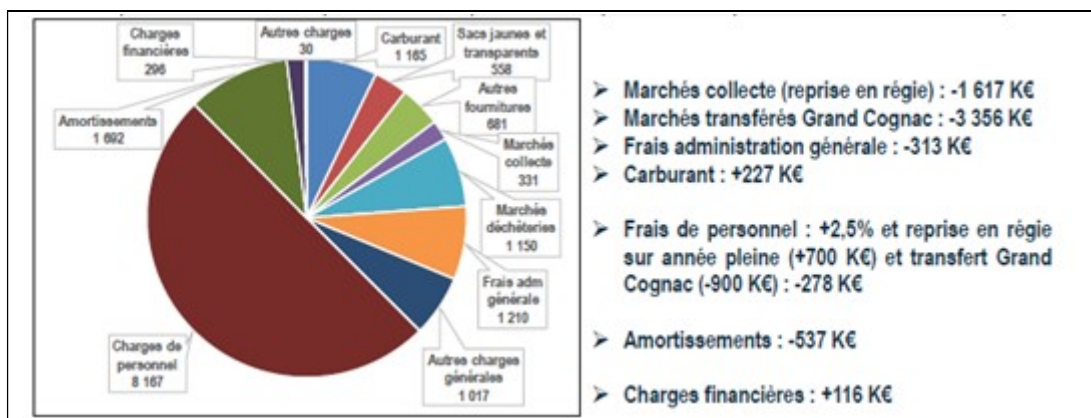
➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Equilibre et synthèse

	Dépenses		Recettes	Capacité de financement
BP 2025	16 296 K€	BP 2025	16 354 K€	+58 K€
Virement SI	196 K€	Solde reporté	139 K€	
Total Budget	16 493 K€	Total Budget	16 493 K€	

• Dépenses de fonctionnement

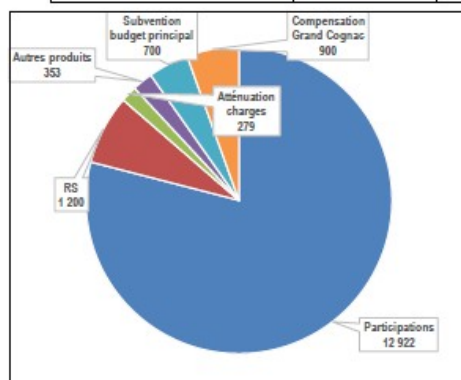
Dépenses	Budget 2024	CA 2024	BP 2025	Evolution BP 2025 / Budget 2024
Fonctionnement	21 843 K€	21 641 K€	16 296 K€	-5 547 K€ (-25%)



Il y a moins de marchés et plus de frais de personnel.

• Recettes de fonctionnement

Recettes	Budget 2024	CA 2024	BP 2025	Evolution BP 2025 / Budget 2024
Fonctionnement	21 843 K€	21 780 K€	16 354 K€	-5 490 K€ (-25%)



- Participations : -6 501 K€ mais +737 K€ sur le périmètre 2025
- RS : -570 K€
- Subvention du budget principal : 700 K€
- Compensation Grand Cognac : 900 K€

Mme CAILLÉ explique que depuis le début, l'agglomération de Grand Cognac dit qu'il y a un coût de sortie et qu'elle paiera ce coût de sortie.

M. le Président ajoute qu'aujourd'hui c'est du prévisionnel.

En ce qui concerne la compensation, il n'a jamais été dit le contraire. C'est en cours de négociation. S'il y a besoin d'arbitrage, il n'y a pas d'inquiétude car les services de l'Etat feront leur travail. Chaque collectivité à sa vision des choses, et si elles ne sont pas d'accord, l'Etat dira ce qu'il faut faire. Il n'y a pas de problème là-dessus entre la CdA de Grand Cognac et Calitom.

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

• Dépenses d'investissement :

Dépenses	BP 2025	RAR 2024
Dépenses d'équipement	4 312 K€	433 K€
Rembt capital de la dette	2 026 K€	
Opérations d'ordre et autres	30 K€	
Régul chapitre budgétaire (idem recettes)	1 450 K€	
TOTAL BUDGET	7 818 K€	433 K€

Dépenses d'équipement	
Opérations	BP 2025
Bacs et colonnes de collecte	2 646K€
Achat bennes de collecte (Trois 19T et un 26T)	1 085K€
Aménagements pôles de valorisation (cartes d'accès)	300K€
Hangar Equipement (reste à charge)	100K€
Pôles collecte (petits travaux, matériel et outillage)	96K€
Aménagements divers pôles de valorisation	85K€
Total	4 312K€

Détail des dépenses d'équipement

• Recettes d'investissement :

Recettes	2025
Résultat reporté	620 K€
Nouveaux emprunts	2 836 K€
Virement section de fonctionnement	196 K€
Subvention Citéo	986 K€
Régul. chapitre budgétaire (idem dépenses)	1 450 K€
Créance Grand Cognac	471 K€
Opérations d'ordre (amortissements)	1 692 K€
TOTAL BUDGET	8 251 K€

- Besoin d'emprunt : **2,8 M€**
- Dette de 12,6 M€ au 31-12-2024
- Encours global de 13,4 M€ à fin 2025 si réalisation du budget primitif

M. le Président explique que la CdA de GrandAngoulême, la CDA de Grand Cognac (depuis le 1^{er} janvier 2025) et la CdC du Rouillacais ne votent pas puisqu'il s'agit du budget collecte et qu'elles n'adhèrent pas à cette compétence.

Après en avoir débattu les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent le budget primitif 2025 du budget annexe collecte dont les éléments sont mentionnés ci-dessus,
- autorisent M. le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,
- autorisent M. le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

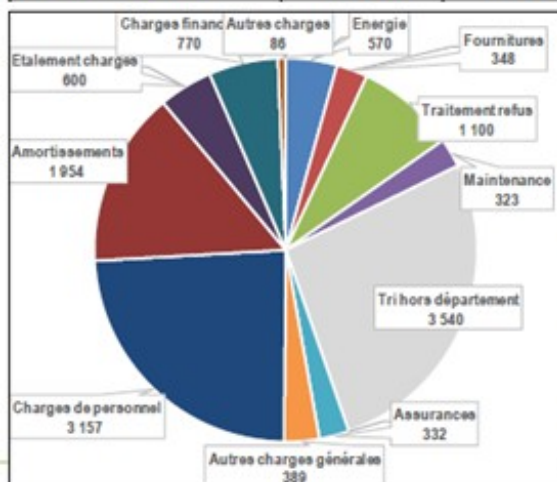
Votants : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 39
--------------	-----------	------------	----------------	--------------------------------

21/ Budget primitif - Budget annexe centre de tri Atrion 2025

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Dépenses de fonctionnement :

Dépenses	Budget 2024	CA 2024	BP 2025	Evolution BP 2025/ Budget 2024
Fonctionnement	8 716 K€	8 494 K€	13 168 K€	+4 452 K€ (+51%)



- Restructuration Atrion janv-avril 2025 : prestations sur sites extérieurs : **3 540 K€**
- Chapitre 011 hors tri extérieur : 3 061 K€ (-183 K€)
- Frais de personnel : 3 157 K€ (-888 K€ avec arrêt 4 mois et fin équipe de nuit)
- Amortissements : 1 954 K€ (+1 057 K€) et charges financières : 770 K€ (+455 K€)
- Amortissement du transfert de charges : 600 K€

• Recettes de fonctionnement :

Recettes	Budget 2024	CA 2024	BP 2025	Evolution BP 2025 / Budget 2024
Solde reporté	175 K€		374 K€	+199 K€
Collectivités hors Entente HT	1 125 K€	1 268 K€	1 270 K€	+145 K€
Entente Intercommunale	7 426 K€	7 426 K€	8 752 K€	+1 326 K€
Régul. Entente N-1	-175 K€	-175 K€	-374 K€	-199 K€
Autres recettes	165 K€	173 K€	146 K€	-19 K€
Transfert de charges			3 000 K€	+3 000 K€
TOTAL BUDGET	8 716 K€	8 693 K€	13 168 K€	+4 452 K€

○ Recettes de fonctionnement : répartitions par collectivités de l'Entente

Répartition collectivités Entente BP 2025	BP 2025			
Montant budgétaire à répartir	8 751 960,00 €			
TVA à répartir	97 668,87 €			
		Acomptes mensuels TTC 2025	Acomptes appelés mensuels 2025 TTC (avec régul 2024)	Rappel acomptes mensuels TTC 2024
Total à répartir TTC	8 849 628,87 €			
Part Haute Saintonge (5 600 tonnes 15,60%)	1 380 542,10 €	115 045,18 €	111 921,54 €	103 626,70 €
Part SIMER (2 000 tonnes ; 5,57%)	492 924,33 €	82 154,05 €	à compter du 1er juillet 2025	
Part Calitom (28 300 tonnes ; 78,83%)	6 976 162,44 €	581 346,87 €	553 151,70 €	520 630,60 €

Coût à la tonne 2025 pour les collectivités membres de l'Entente : 246 € TTC
(236 € avec régul N-1) / 229 € en 2024 (avec régul N-1)

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

● Dépenses d'investissement :

Dépenses	BP 2025	RAR 2024
Dépenses d'équipement	5 340 K€	8 538 K€
Rembt. capital de la dette	1 925 K€	
Opérations d'ordre	136 K€	
Transfert de charges	3 000 K€	
TOTAL BUDGET	10 401 K€	8 538 K€

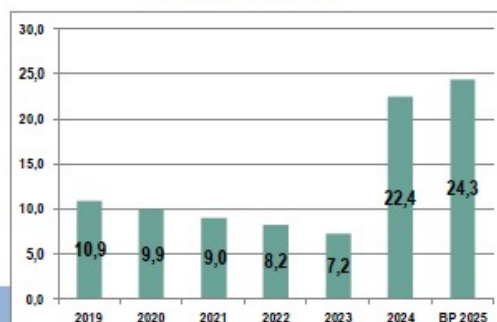
Restructuration Atrion janv. 2025 à avril 2025

● Recettes d'investissement :

Recettes	BP 2025
Solde 2024 reporté	11 225 K€
FCTVA	116 K€
Op. d'ordre (amortissements)	1 984 K€
Subvention Citéo	1 210 K€
Charges à étaler	600 K€
Recettes d'emprunts	3 803 K€
TOTAL BUDGET	18 938 K€

➤ Besoin de financement par emprunt de 3 803 K€

Evolution prévisionnelle de l'encours de la dette Atrion en M€



Après en avoir débattu les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent le budget primitif 2025 du budget annexe centre de tri Atrion dont les éléments sont mentionnés ci-dessus ;
- autorisent M. le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

- autorisent M. le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

Votants : 63	Pour : 63	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

22/ Budget annexe centre de tri Atrion 2025 : étalement des charges de restructuration

- **Etalement des charges de restructuration :**

Restructuration Atrion de janvier à avril 2025 : prestations de tri sur sites extérieurs budgétées à hauteur de 3 540 K€.

Proposition d'amortir 3 000 K€ sur 5 ans cette charge exceptionnelle dans le cadre des charges à étaler.

L'amortissement de cette charge commence en 2025 pour 600 K€ et jusqu'en 2029.

Après en avoir débattu les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent l'étalement des charges de restructuration du centre de tri pour 3 000 000,00 € sur 5 ans et constatent un amortissement annuel de 600 000,00 € de 2025 à 2029 ;
- autorisent M. le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

Votants : 63	Pour : 63	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

23/ Budget primitif - Budget annexe Recyclerie 2025

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses de fonctionnement : 92 K€ (+0 K€)

Recettes de fonctionnement : 92 K€

Dont 82 K€ de ventes de marchandises (-1 K€)

Après en avoir débattu les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent le budget primitif 2025 du budget annexe Recyclerie dont les éléments sont mentionnés ci-dessus ;
- autorisent M. le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

Votants : 63	Pour : 63	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

Modifications des Autorisations de Programmes / crédits de paiement (AP/CP)

M. le président propose de passer aux modifications des autorisations de programmes et aux crédits de paiements et donne la parole à M. GESSE.

24/ Budget principal

Programmes	AP	CP 2025	CP > 2025
Valoparc Sainte-Sévère (AP 200754)	39 288 K€ (-126 K€)	193 K€	1 860 K€
Etudes traitement OMr (AP 202287)	3 804 K€ (+1 K€)	374 K€	3 120 K€
Réhabilitation Gond-Pontouvre (AP 202389)	1 394 K€ (+44 K€)	218 K€	0 K€

Après en avoir débattu les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent les modifications des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement AP/CP du budget principal indiquées ci-dessus ;
- autorisent M. le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

Votants : 63 Pour : 63 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0

M. le Président invite tous les présents à l'inauguration du Plan B à Gond-Pontouvre le jeudi 10 avril à 15h30.

25/ Budget annexe collecte

Programmes	AP	CP 2025	CP > 2025
Bacs et conteneurs (AP 202491)	6 039 K€ (-713 K€)	2 938 K€	1 750 K€
Colonnes enterrées (AP 202492)	677 K€ (-193 K€)	0 K€	600 K€
Matériel et véhicules de collecte (AP 202493)	8 825 K€ (+29 K€)	1 140 K€	5 230 K€
Travaux pôles de valorisation (AP 202494)	13 079 K€ (-1 823 K€)	463 K€	12 518 K€

M. le Président explique que la CdA de GrandAngoulême, la CDA de Grand Cognac (depuis le 1^{er} janvier 2025) et la CdC du Rouillacais ne votent pas puisqu'il s'agit du budget collecte et qu'elles n'adhèrent pas à cette compétence.

Après en avoir débattu les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent les modifications des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement AP/CP du budget annexe collecte indiquées ci-dessus ;
- autorisent M. le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

Votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 39

26/ Budget annexe centre de tri Atrion

Programmes	AP	CP 2025	CP > 2025
Centre de tri Atrion (AP 201101)	42 296 K€ (-27 K€)	13 877 K€	840 K€

Après en avoir débattu les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :				
- approuvent les modifications des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement AP/CP du budget annexe centre de tri Atrion indiqués ci-dessus ; - autorisent M. le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.				
Votants : 63	Pour : 63	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

M. le Président remercie M. GESSE et explique que les élus ont voté 127 405 000 € de budget cumulé.

27/ Décisions sur délégation

M. le Président procède à la lecture des décisions prises sur délégation du 1^{er} février au 7 mars 2025 inclus conformément aux délégations accordées par le Comité Syndical du 23 septembre 2020, soit 12 délibérations prises par le Bureau Syndical et 9 décisions prises par le Président.

➤ DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL

DATE	RESUME SUCCINT
13.02.2025	Signature du contrat type unique « Emballages Ménagers et Papiers Graphiques » avec Citéo
	Lancement d'une consultation relative à la fourniture de matériaux et matériels pour la maintenance
	Lancement d'une consultation relative aux travaux d'aménagement de voiries sur le site du siège à Mornac
	Cession de 15 moutons à l'ADAPEI Charente - ESAT de Fontgrave
	Convention avec ECOPAE -Petits Appareils Extincteurs
	Cession d'un véhicule - Budget principal
	Cession de bacs - Budget annexe collecte
06.03.2025	Lancement de la consultation relative au renouvellement du marché de traitement des lixiviats
	Convention pour la gestion des déchets de pneumatiques
	Convention de partenariat entre Calitom et la Chambre d'Agriculture
	Vente de terrains sur la zone de la Haute Sarrazine (commune de Cognac)
	Achat de terrains sur la zone économique du Plantier (commune de Montbron)

➤ DECISIONS

DATE	RESUME SUCCINT
03.02.2025	Décision du Président de signer l'avenant de transfert partiel au marché n°22-011 relatif à la prestation de collecte du verre signé avec la société MINERIS SAS et la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac
03.02.2025	Décision du Président de signer l'avenant de transfert partiel au marché n°23-004 relatif à la collecte et la valorisation du polystyrène expansé

	collecté sur les pôles de valorisation signé avec la société POITOU POLYSTYRENE et la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac
03.02.2025	Décision du Président de signer l'avenant de transfert au marché n°23-013-1 relatif à la collecte des déchets ménagers sur le territoire de Calitom - lot n°1 "secteur ouest Charente" signé avec la société PAPREC CRV et la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac
03.02.2025	Décision du Président de signer l'avenant de transfert partiel au marché n°23-014-1 relatif à la prestation de collecte et de traitement des déchets dangereux - lot n°1 "collecte des déchets dangereux sur les pôles de valorisation et sites de transferts/traitements des déchets" signé avec la société W. SABATIER RECYCLAGE et la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac
05.02.2025	Décision du Président d'effectuer un remboursement anticipé temporaire dans le cadre de la convention signée le 12 avril 2011 avec le Crédit Agricole Corporate & Investment Bank
05.02.2025	Décision du Président de signer l'avenant n°2 à la convention n°2016-27-4 relative à la gestion des points d'apport volontaire enterrés et semi-enterrés avec la commune de Jarnac et la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac
07.02.2025	Décision du Président de signer l'avenant n°1 au marché n°24-015PA relatif à la fourniture et livraison d'un véhicule neuf type "show-room" avec la société HEDIMAG France
06.03.2025	Décision du Président de signer l'avenant n°1 au marché n°24-005PA-8 relatif aux travaux de rehaussement du bâtiment administratif d'Atrion - lot n°8 "Electricité courants forts et faibles - SSI "avec la société DAVIAS ELECTRICITE
07.03.2025	Décision du Président de signer l'avenant n°2 au marché n°24-002PA-3 relatif à la prestation de contrôles périodiques réglementaires de sécurité et d'environnement - lot n°3 "Autres vérifications périodiques" avec la société APAVE EXPLOITATION FRANCE

28/ Questions diverses

Aucune question diverse n'étant abordée, M. le Président remercie pour leur confiance et le soutien que certains lui ont témoigné durant la semaine passée.

Puis il annonce que le prochain Comité Syndical aura lieu le 24 juin 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h21.

Le Président,
Michaël LAVILLE

La Secrétaire de séance,
Fabrice AUDOIN